



CGT SPIP 13

M. le président du Comité Technique,

Commençons par vous dire qu'il est malheureux qu'il ait fallu un boycott des organisations syndicales pour que les projets d'organisation de service, à l'ordre du jour du présent CT, soient préalablement présentés aux équipes.

Nous l'avons déjà exprimé dans un courrier qui vous a été adressé début juillet, la CGT SPIP 13 a un regard très critique sur les projets proposés : sur la méthodologie, sur la question des pré-affectés et sur le chiffrage des projets.

La méthodologie... Le fait qu'elle soit différente selon les sites ou que vous vous absteniez de tenir compte des conclusions issues de ces travaux soulève pour le moins quelques interrogations !

Les stagiaires pré-affectés... Ils ne devraient pas être comptabilisés dans ces projets !

- Ils sont en formation et n'ont pas vocation à occuper un poste de titulaire, mais à poursuivre ladite formation avant leur titularisation en septembre 2016.
- Leur formation prévoit une progressivité, débutant par la prise en charge de quelques dossiers et plafonnée à 50 dossiers en fin d'année. Les comptabiliser comme 0,5 ETP est donc également un acte de mauvaise foi.
- Le suivi des dossiers par les stagiaires se fait toujours en doublon avec un titulaire. Cette charge de travail n'est jamais évoquée dans vos projets.

Le chiffrage... Avec des modalités totalement différentes selon les projets :

- En « Équivalent Temps Plein » concernant Luynes (ce qui est selon nous la seule méthode objective sur la question des ressources humaines).
- En « agent » concernant Marseille, ce qui n'est pas représentatif de la capacité de travail d'une équipe. Quand 5 agents sont à 80 %, cela représente un ETP en moins, vous imaginez ce que cela donne sur une équipe de 38 CPIP !!!
- Pour ce qui est des charges de travail, ces projets n'évoquent que le nombre de dossiers suivis... Pourtant d'autres critères paraissent indispensables pour une évaluation objective de celle-ci : les flux, le nombre de permanence...

Vous l'avez compris, nous allons donc connaître un CT qui risque d'être animé !

Nous souhaitons par ailleurs profiter de cette déclaration pour évoquer la réorganisation opérée il y a quelques mois aux Baumettes. Lors de son adoption en CT, vous vous étiez engagé à ce qu'une évaluation approfondie soit réalisée après 6 mois afin d'en évaluer l'impact, les points positifs et négatifs. Lors de son adoption, l'équipe y était globalement favorable, cependant les éléments dont nous disposons en tant qu'organisation syndicale sont loin d'être unanimement positifs... L'impact en terme de vécu quotidien apparaît lourd et le volume des demandes de mutations internes à venir sera certainement un élément d'appréciation parlant.

Nous demandons donc maintenant à ce que cette évaluation soit réalisée, sous une forme objective et en collaboration avec les organisations syndicales.

Marseille le 09/07/2015